



## COMMUNE DE SAINT-DOLAY

### Procès-Verbal du Conseil Municipal séance du 31 janvier 2024 - 20h00

L'an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick GÉRAUD, Le Maire.

#### CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 JANVIER 2024 - 20H00

Nombre d'élus en exercice : 19 - Nombre de présents : 14 - pouvoirs : 3 soit 17 élus représentés.

Maire : Patrick GÉRAUD

Adjoint : Isabelle SIRLIN, Nicolas GURIEC, Gaëlle DAVID, Patricia CANAUX

Conseiller délégué : Nicolas CHESNIN

Conseillers municipaux : Christine CHAZELLE, Bruno CRESPEL, Emmanuelle GONÇALVES, Muriel MALNOË, Stéphane PELLION, Isabelle PERRAIS, Yannick ROUSSE, Guillaume WACHNICKI

Absents excusés : Audrey BERTET donne pouvoir à Stéphane PELLION, Wilhelm BLANCHARD, Jean-Pierre HAMON donne pouvoir à Patrick GÉRAUD, Vincent SAULNIER donne pouvoir à Isabelle SIRLIN

Absente non excusée : Lauriane DOUILLARD

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance à 20h03.

Bruno CRESPEL est le secrétaire de séance.

#### ORDRE DU JOUR :

A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2023

B. DÉLIBÉRATIONS :

❖ VOIRIE – AMÉNAGEMENT :

✓ Marché de mandat d'études pour la réalisation des études pour la seconde tranche de la ZAC des Châtaigniers

❖ BATIMENT :

✓ Construction du local multi associations : choix du lot – plomberie sanitaire

❖ SPORT :

✓ Achat de buts

❖ ARC SUD BRETAGNE :

✓ Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Arc Sud Bretagne

C. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Travaux RD 34, Zac des Châtaigniers et Port de Cran
- Local des associations (IAD-ACCA- ACAD)
- Opération broyage sapin de Noël
- Bilan de l'espace Gratuit
- Réunion publique Énergies Renouvelables (ENR)
- Question de Saint-Dolay Citoyens : Est-il prévu de rendre public les résultats du questionnaire sur l'habitat partagé des séniors à Saint-Dolay paru dans le Saint-Dolay infos mensuel de juillet 2023 ?

**A. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre 2023**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

**B. LES DÉLIBÉRATIONS :**

❖ **VOIRIE AMÉNAGEMENT :**

✓ **Marché de mandat d'études pour la réalisation des études pour la seconde tranche de la ZAC des Châtaigniers**

Dans le prolongement de la première tranche de la ZAC des Châtaigniers (24 février 2011), la Commune envisage de réaliser les 2 tranches suivantes, une opération destinée principalement à de l'habitat.

La Commune de Saint-Dolay souhaite adapter le projet d'aménagement aux évolutions de l'aménagement urbain :

- Modification du périmètre de la ZAC, certains terrains ayant été vendus à des particuliers ;
- Densification de la programmation ;
- Diversité de l'offre résidentielle : lots libres, logements en location-accession, logements sociaux, logements en intermédiaire (semi-collectifs) envisagés ;
- Des équipements publics : Voirie et Réseaux Divers (VRD) + des espaces verts + gestion des eaux pluviales, adaptés aux nouveaux enjeux environnementaux.

En vue de définir les conditions de faisabilité technique, réglementaire, administrative et financière de cette opération permettant à la Commune de Saint-Dolay de se prononcer sur son opportunité, d'en arrêter précisément le périmètre et le programme, et d'en préciser les modalités de réalisation éventuelle,

Monsieur Le Maire présente la proposition de SEMBREIZ pour lancer un programme d'études préalables.

Ces études devront permettre à la Commune de choisir le programme et la partie d'aménagement de l'opération et de délibérer en toute connaissance de cause sur la modification de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) des Châtaigniers.

Le suivi de la modification de la ZAC fait également partie de la mission.

Le contrat a pour objet, en application des dispositions des articles L.300-3 du code de l'urbanisme et 1984 et suivants du code civil, de confier à SEMBREIZ la représentation du Mandant pour l'accomplissement en son nom et pour son compte, tous les actes juridiques nécessaires, dans la limite des attributions définies dans la convention, en vue de faire réaliser des études préalables et la modification de la ZAC telles que définies ci-après.

La proposition de SEMBREIZ est fixée à 23 720 € HT ferme, décomposée comme suit :

- Phase 1 - Études pré-opérationnelles 12 680.00 € HT
- Phase 2 - Suivi de la modification des dossiers règlementaires 11 040.00 € HT

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le marché de mandat d'études auprès de SEMBREIZ pour un montant de 23 720.00 € HT et autorise Monsieur Le Maire à signer le marché et à inscrire les crédits au Budget Primitif 2024.**

❖ **BATIMENT :**

✓ **Construction du local multi associations : choix du lot – plomberie sanitaire**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération n°65-2023 en date du 25 octobre concernant l'attribution des lots pour la construction du local multi-associations.

Concernant le lot 6 - Plomberie Sanitaire, aucune offre n'était parvenue à la suite de l'appel d'offre. Le Conseil Municipal avait déclaré le lot infructueux et demandé des devis auprès d'entreprises.

Deux entreprises ont répondu. Monsieur Le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise DAGNAUD pour un montant de 6 755 € HT.

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'offre de l'entreprise DAGNAUD et autorise Monsieur Le Maire à signer le devis.**

❖ **SPORT :**

✓ **Fournitures et pose de buts de football**

Monsieur Le Maire propose de remplacer les buts de football pour la pratique du jeu à 8 joueurs. Les travaux se portent sur la fourniture et pose de quatre buts de football repliables comprenant :

- Demande de DICT,
- Fourniture et livraison sur site
- Implantation
- Terrassement des fouilles de scellement
- Scellement des fourreaux au béton 350kg/m<sup>3</sup>
- Montage du cadre
- Montage du filet et de ses accessoires de pose

Le devis de l'entreprise Effivert est d'un montant de 9582.00 €TTC

**Après délibération et vote à l'unanimité, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise EFFIVERT pour un montant 9582.00 €TTC et autorise Monsieur Le Maire à déposer une demande de subvention auprès des organismes susceptibles d'apporter une aide financière.**

❖ **ARC SUD BRETAGNE :**

✓ **Convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Arc Sud Bretagne**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de la responsabilité élargie des producteurs, les producteurs, importateurs ou personnes responsables de la première mise sur le marché de produits commercialisés dans des emballages, peuvent transférer leurs obligations en matière de prévention et de gestion des déchets d'emballages ménagers à un éco-organisme titulaire d'un agrément à cette fin.

À ce titre, l'éco-organisme CITEO a élaboré une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus (LDA), proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets, par distinction avec les « autres personnes publiques ».

Après échanges entre Arc Sud Bretagne et ses communes membres, il a été proposé de conventionner avec CITEO en tant que groupement de communes.

Aussi, il a été rédigé une convention de groupement pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus qui définit notamment les obligations du Responsable du groupement, la répartition des soutiens aux membres et les modalités de fonctionnement juridiques et administratives.

Arc Sud Bretagne sera le Responsable du groupement. Il garantira la bonne exécution de la convention LDA, sera l'interlocuteur référent, mettra en œuvre le plan d'actions et en assurera le reporting et le bilan annuel auprès de CITEO. Il percevra également le soutien financier et le reversera ensuite à chaque commune tel que décrit ci-dessous. Le montant estimatif du soutien financier est de 51 287,70 € par an. Ce montant est calculé par typologie des communes : urbain, rural et touristique et au nombre d'habitants par commune (population municipale INSEE 2022 – recensement 2019) :

- Commune urbaine : 3,20 €/habitant/an ;
- Commune rurale : 0,90 €/habitant/an ;
- Commune touristique : 3,50 €/habitant/an.

Arc Sud Bretagne intervient en complémentarité des services communaux dans le cadre du nettoyage des points d'apport volontaire des communes du territoire concernant les déchets d'emballages. Aussi, Arc Sud Bretagne percevra 30 % du soutien financier versé par CITEO pour chaque commune et reversera 70% aux communes. Aussi, la répartition entre les membres de la convention sera établie ainsi :

Commune	Nombre d'habitants	Typologie	Calcul soutien CITEO	Répartition Soutien perçu en €/par an. 70% communes 30% ASB
Ambon	1 961	Touristique	6 863,50 €	4 804,50 €
Arzal	1 682	Rural	1 513,80 €	1 059,70 €
Billiers	1 008	Touristique	3 528,00 €	2 469,60 €
Damgan	1 839	Touristique	6 436,50 €	4 505,60 €
Le Guerno	999	Rural	899,10 €	629,40 €
Marzan	2 421	Rural	2 178,90 €	1 525,20 €
Muzillac	5 066	Urbain	16 211,20 €	11 347,80 €
Nivillac	4 677	Rural	4 209,30 €	2 946,50 €
Noyal-Muzillac	2 520	Rural	2 268,00 €	1 587,60 €
Péaule	2 712	Rural	2 440,80 €	1 708,60 €
La Roche-Bernard	701	Touristique	2 453,50 €	1 717,50 €
Saint-Dolay	2 539	Rural	2 285,10 €	1 599,60 €
Arc Sud Bretagne				15 386,30 €
<b>Population totale</b>	<b>28 125</b>	<b>TOTAL</b>	<b>51 287,70 €</b>	<b>51 287,70 €</b>

La prise d'effet de la convention de groupement est fixée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 avec une tacite reconduction de 3 ans.

**Après délibération et vote à l'unanimité le Conseil Municipal autorise :**

- **L'adhésion au groupement pour la Lutte contre les Déchets Diffus Abandonnés ;**
- **Le Maire à signer la convention constitutive du groupement, jointe en annexe, ainsi que tout document ou avenant s'y référant ;**
- **Le Maire à exécuter cette convention passée en groupement, pour ce qui concerne la Commune.**

### **C. Informations :**

- Travaux RD 34 : les travaux devraient commencer à partir du mois de mars, la rue du Crézelo sera fermée.
- Zac des Châtaigniers : un chantier qui durera environ 3 mois pour faire les finitions d'aménagement de la voirie
- Travaux Port de Cran : les travaux vont commencer prochainement. La route sera fermée le temps des travaux. Un accès à la cale sera possible le week-end.
- Local des associations (IAD- ACCA- ACAD) : le terrassement est fini. Le gros œuvre devrait commencer ce mois.
- Opération broyage sapin de Noël : 58 sapins ont été déposés et broyés cette année. Cette opération sera reconduite l'année prochaine.
- Christine Chazelle présente aux conseillers le bilan de l'espace Gratuit-t (voir encart bulletin municipal)
- Réunion d'information et de concertation publique sur les zones d'accélération de production des énergies renouvelables le mardi 5 mars 2024 - 19H00 salle polyvalente
- Isabelle SIRLIN Vice-Présidente du C.C.A.S. informe que le repas du C.C.A.S., pour les aînés de 75 ans et plus, aura lieu le samedi 2 mars 2024 à la Salle Polyvalente - 12 h 30
- Question de Saint-Dolay Citoyen : « Est-il prévu de rendre public les résultats du questionnaire sur l'habitat partagé des séniors à Saint-Dolay paru dans le Saint-Dolay infos mensuel de juillet 2023 ? »

**RESULTAT DU QUESTIONNAIRE SUR L'HABITAT PARTAGÉ DES SÉNIORS PARU  
DANS LE SAINT-DOLAY INFO N°310 DU MOIS DE JUILLET 2023**

Ce questionnaire a été publié sur le site de la commune jusqu'en janvier 2024.

Retours :

5 questionnaires sont parvenus en mairie.

Les personnes qui ont répondu ont un âge compris entre 65 à 89 ans. 4 d'entre elles vivent à ce jour en maison individuelle et une en appartement. Sur les 5 personnes, 4 sont propriétaires et 1 en location.

Pourquoi ces personnes sont intéressées par cet habitat partagé :

- Leur logement actuel est trop grand,
- Elles sont isolées
- L'entretien du jardin est contraignant
- Souhaitent un logement plus adapté,
- Souhaitent se rapprocher du bourg
- Souhaitent devenir locataire

Ces personnes souhaitent en priorité avoir un logement adapté aux besoins de leur santé, de pouvoir bénéficier d'un accompagnement, alliant les notions de proximité de services, de commerces et de sécurité. Le montant du loyer souhaité serait entre 300 et 500€.

À ce jour un projet d'étude est en cours.

---

**Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 février 2024 à 20h00**